



---

# *Avis révisé d'audience publique*

---

Le 4 mai 2011

Réf. 2011-H-04  
Révision 1

Cet avis révisé apporte plus de précisions sur la nature de la demande du Centre canadien de rayonnement synchrotron (CCRS). La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience d'une journée en vue d'examiner la demande du CCRS à l'effet de modifier son permis d'exploitation d'un accélérateur de particules linéaire afin qu'il renvoie à la version mise à jour du Manuel de qualité du CCRS, et pour changer la mission des lieux de travail et modifier le contrôle de l'accès à l'aire expérimentale 2 (AE2) pour préparer cette aire pour l'installation d'un accélérateur linéaire en vue de la production de molybdène 99, un isotope médical. Le CCRS est situé à Saskatoon, en Saskatchewan.

Date : 8 juin 2011  
Lieu : Salle des audiences publiques de la CCSN, 14<sup>e</sup> étage, 280, rue Slater,  
Ottawa (Ontario)  
Heure : selon l'ordre du jour publié avant la date de l'audience.

L'audience sera webdiffusée en direct et l'enregistrement sera disponible pour une période de 90 jours sur le site Web de la CCSN.

Le CCRS demande que la CCSN approuve son Manuel de qualité, qui a été restructuré et reformaté. Le CCRS demande aussi l'autorisation pour changer la mission des lieux de travail et modifier le contrôle de l'accès à l'AE2 dans le but de produire du molybdène 99 dans le cadre de son projet de production d'isotopes médicaux. Ce projet comprend l'installation et l'exploitation d'un accélérateur linéaire d'électrons et la conception, l'installation, la mise en exploitation et l'exploitation d'un laboratoire connexe de traitement de substances nucléaires.

Le public est invité à commenter la demande du CCRS. Les demandes d'intervention doivent être envoyées au Secrétariat de la Commission d'ici le 9 mai 2011 directement en ligne à <http://www.suretenucleaire.gc.ca/fr/commission/intervention/index.cfm> ou aux coordonnées ci-dessous. **Les demandes doivent comporter les renseignements suivants** aux termes des *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* :

- un mémoire élaborant les commentaires qui seront présentés à la Commission;
- une explication de la forme que prendra l'intervention, soit un mémoire ou un mémoire accompagné d'une présentation orale;
- les nom, adresse et numéro de téléphone du demandeur.

Les renseignements personnels tels que l'adresse et les numéros de téléphone sont essentiels afin de confirmer le lien entre le mémoire et son auteur. Si vous souhaitez que vos renseignements personnels demeurent confidentiels, veuillez les soumettre sur une page distincte. Veuillez noter que le public peut avoir accès à tous les mémoires sur demande auprès du Secrétariat.

La demande du CCRS et les recommandations du personnel de la CCSN qui seront aussi examinées dans le cadre de l'audience seront disponibles après le 8 avril 2011. Ces documents ne peuvent être téléchargés; on doit en faire la demande auprès du Secrétariat à l'adresse ci-dessous ou au moyen du site Web. Les ordres du jour, les transcriptions des audiences et les renseignements sur le processus d'audience publique figurent sur le site Web : [suretenucleaire.gc.ca](http://suretenucleaire.gc.ca) de la CCSN.

a/s de Louise Levert

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire

280, rue Slater, C.P. 1046

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-995-1703 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : [interventions@ccsn-cnsc.gc.ca](mailto:interventions@ccsn-cnsc.gc.ca)